

## La décision préfectorale sur les Rousses c'est

*Euros contre Carbone*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1<sup>er</sup> Août 2019

Comme le dit le journal le Progrès : « *la prise de décision était attendue de tous* ». Le journal a oublié de mettre après décision, le mot favorable, tant cela paraissait déjà actée dans la rencontre du 25 juillet au soir à la préfecture. Dernière touche à la concertation avec une participation des associations environnementalistes : une sortie de piste participative. Plusieurs avaient décliné l'invitation car transmise trop peu de temps avant le 25 juillet et ne permettant pas de s'y préparer.

Comble d'effarement pour tous d'entendre le préfet déclarer le 25 au soir son ignorance en matière climatique et en organismes capables de trancher les débats sur les conséquences du changement climatique sur le projet ! De l'entendre demander des noms ! Et de voir, qu'en deux jours ouvrables il a fait le point pour le 30 du mois ! Dire que « *sur l'incertitude du manteau neigeux, des études ont été réalisées et on voit bien que les stations s'adaptent de plus en plus en arrivant, avec moins de neige, à assurer une meilleure longévité des piste* », c'est **reconnaître que le changement climatique condamne à terme la pertinence de tels projets** : il y a déphasage entre sports d'hiver et présence de neige, entre économie et évolution de la nature. C'est reconnaître que seule la neige artificielle sera garante d'un avenir skiable mais étriqué. Et quelles études ?

Quid de concret et de réaliste sur les activités 4 saisons. Les activités hors neige ne font et ne feront pas vivre les stations. Entendre le président du SMDT (Syndicat Mixte de Développement Touristique) dire notre métier c'est la neige et « *faites-nous confiance pour que nous sachions faire du 4 saisons* » nous laisse triste devant une promesse impossible à tenir. Chèque en blanc.

Le passage d'un remboursement de 25 ans à 15 ans serait en soi une bonne chose. Il reste à le prouver et à le garantir. Or ce changement d'échéance se base sur des extrapolations hasardeuses sur les différences d'évolution du changement climatique entre échéance 15 et 30 ans. L'échéance 15 ans semble permissive, mais sur quelles bases scientifiques ? Un préfet sans bases qui déclare le 25 au soir devoir « *prendre une décision rapide* » ! **C'est précipitation et manque de réflexion !** La promesse de « *fournir une étude climatique réalisée par un scientifique reconnu* » donnée par le SMDT n'est pas recevable. Qui va recruter ? Quelle indépendance ?

La promesse d'un observatoire aux missions vagues et ambiguës comme « *valoriser la connaissance sur la biodiversité* », « *Surveiller les évolutions du climat et réactualiser les données en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques* » n'est pas opportune. Les rennes, que les promoteurs espèrent importer, feraient partie d'une biodiversité augmentée dans un contexte de réchauffement climatique à 4000km de leur habitat naturel.

Délicieuse d'insouciance et d'ironie cette conclusion préfectorale : « *cela pourrait être positif pour le territoire du haut Jura* ». Un tacle, pour le progrès, mais qui est taclé ? Et le SMDT qui attend les recours, tranquillement ! On voit le niveau de certitude dans cette affaire ! Avec 60 espèces concernées par la dérogation....